

11^{ème} FED Programme indicatif national pour Haïti - Résumé

En dépit d'une certaine stabilisation du contexte politique et sécuritaire depuis 2004, Haïti reste confronté à d'importants défis socio-économiques, aggravés par le séisme de janvier 2010 et par des événements climatiques dévastateurs en 2011 et 2012. Classé pays fragile par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Haïti est parmi les pays le plus pauvres au monde.

Quatre ans après le tremblement de terre, Haïti a surmonté, avec l'aide de la coopération internationale, les urgences humanitaires post-séisme les plus aiguës. Dans une vision de durabilité à moyen et long terme, il faut toutefois que des stratégies de réforme sectorielles soient mises en place dans le but d'attaquer les causes structurelles des faiblesses du pays.

L'Union européenne (UE) s'est engagée à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables dans les pays exposés aux crises et d'assurer une transition effective de l'humanitaire au développement. L'UE, conjointement avec ses Etats-Membres (ES, FR, UK et DE) est particulièrement impliquée dans ce processus en Haïti, en soutien à la politique gouvernementale. Le Programme indicatif national (PIN) du 11^{ème} FED pour Haïti constitue ainsi la réponse de l'UE au Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui planifie le développement du pays à l'horizon 2030. Le PIN est aligné aux objectifs généraux du PSDH et aux stratégies sectorielles dans les quatre secteurs de concentration suivants:

Secteur 1: Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique

Secteur 2: Education

Secteur 3: Développement urbain et infrastructures

Secteur 4: Sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'allocation indicative pour Haïti est de 420 millions d'euros, divisée provisoirement comme suit :

Secteur	Montant (*) (Mio EUR)	%
Secteur 1: Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique	60-80	
Secteur 2: Education	90-100	
Secteur 3: Développement urbain et infrastructures	120-140	
Secteur 4: Sécurité alimentaire et nutritionnelle	90-100	
Actions en faveur de la société civile	10	
Actions d'appui (BON, TCF)	10-15	
Total	420	
Enveloppe B	0	

(*) Montants indicatifs à ajuster lors de l'identification et formulation des actions. La somme des montants effectivement attribués à chaque secteur ne pourra pas dépasser l'enveloppe totale de 420 Mio EUR.

L'objectif spécifique du secteur "Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique" est le renforcement de la capacité de l'Etat à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces. En appuyant ce secteur chapeau de la construction d'un Etat fragile, les interventions de l'UE contribueront ainsi à doter le pays d'une administration et d'une fonction publique modernes, intégrées et performantes au service des citoyens et de l'intérêt général, tout en effectuant une mise en œuvre efficace de l'action gouvernementale et en assurant un suivi diligent des chantiers de la reconstruction et du développement du pays.

Le secteur "Education et formation professionnelle" appuiera la mise en œuvre du plan opérationnel 2010-2015 du Gouvernement visant la refondation du système éducatif haïtien avec objectif de renforcer l'inclusion sociale en facilitant l'accès à une éducation et une formation professionnelle de qualité et adaptée.

L'intervention dans le secteur du développement urbain contribuera au développement économique et social harmonieux du pays et de ses territoires, tout en renforçant la résilience de la population face aux événements extrêmes. Elle permettra l'amélioration de la qualité des infrastructures de base dans les milieux urbains, ainsi que la finalisation des infrastructures routières déjà financés par l'UE et les Etats membres en accord avec le Plan National des Transports.

Enfin, l'action de l'UE dans le domaine de la sécurité alimentaire vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ainsi à réduire la proportion de la population qui souffre de la faim et de la malnutrition (Objectif du Millénaire pour le Développement 1c). L'ajoute de ce quatrième secteur, par rapport à la limitation à un maximum de trois normalement prévue par l' "Agenda pour le Changement", se justifie par la situation de fragilité d'Haïti, par la gravité de la situation alimentaire/nutritionnelle et pour assurer un suivi approprié de l'action humanitaire de l'UE dans ce domaine.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

11^e FED 2014 - 2020

UNION EUROPEENNE - HAÏTI

INDEX

1	REPONSE GLOBALE DE L'UE.....	6
1.1	OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PARTENARIAT UE/HAÏTI.....	6
1.2	CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA PROGRAMMATION DU 11E FED	8
1.3	CHOIX DES SECTEURS	9
1.3.1	Secteur 1: Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique.....	10
1.3.2	Secteur 2: Education	12
1.3.3	Secteur 3: Développement urbain et infrastructures.....	13
1.3.4	Secteur 4: Sécurité alimentaire et nutritionnelle	14
1.4	QUESTIONS TRANSVERSALES	15
2	REPARTITION FINANCIERE.....	16
3	APPUI DE L'UE ENVISAGES PAR SECTEUR.....	17
3.1	SECTEUR 1: RÉFORME DE L'ETAT ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	17
3.1.1	<i>Objectifs</i>	17
3.1.2	<i>Résultats</i>	18
3.1.3	<i>Indicateurs proposés</i>	18
3.1.4	<i>Coordination de l'aide et dialogue sectoriel</i>	18
3.1.5	<i>Engagements financiers et sectoriels du GdH</i>	19
3.1.6	<i>Risques</i>	19
3.2	SECTEUR 2: EDUCATION	19
3.2.1	<i>Objectifs</i>	19
3.2.2	<i>Résultats</i>	20
3.2.3	<i>Indicateurs proposés</i>	20
3.2.4	<i>Coordination de l'aide et dialogue sectoriel</i>	20
3.2.5	<i>Engagements financiers et sectoriels du Gouvernement</i>	21
3.2.6	<i>Risques</i>	21

3.3	SECTEUR 3: DÉVELOPPEMENT URBAIN ET INFRASTRUCTURES	21
3.3.1	<i>Objectifs</i>	21
3.3.2	<i>Résultats</i>	22
3.3.3	<i>Indicateurs proposés</i>	23
3.3.4	<i>Coordination de l'aide et dialogue sectoriel</i>	23
3.3.5	<i>Engagements financiers et sectoriels du Gouvernement</i>	23
3.3.6	<i>Risques</i>	24
3.4	SECTEUR 4: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	24
3.4.1	<i>Objectifs</i>	24
3.4.2	<i>Résultats</i>	24
3.4.3	<i>Indicateurs proposés</i>	25
3.4.4	<i>Coordination de l'aide et dialogue sectoriel</i>	25
3.4.5	<i>Engagements financiers et sectoriels du Gouvernement</i>	26
3.4.6	<i>Risques</i>	27
4	MESURES EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	27
5	ALLOCATION DE L'ENVELOPPE B	27
6	MESURES D'APPUI AUX CYCLES DES PROJETS	27
6.1	MESURES D'APPUI À L'IDENTIFICATION, FORMULATION ET EXÉCUTION	27
6.2	LES APPUIS À L'ORDONNATEUR NATIONAL	27
1.1	Annexe 1-Indicateurs macroéconomiques	29
2.1	Annexe 2-Matrices des bailleurs de fonds	32
3.1	Annexe 3-Cadre d'intervention sectoriel	34
4.1	Annexe 4-Allocation financière indicative par secteur (en Mio EUR)	41

LISTE DES ACRONYMES

AECID	Agence espagnole pour la coopération internationale au développement
AFD	Agence française de développement
AGIL	Appui à la Gouvernance et l'Investissement Local
ANE & AL	Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales
APE	Accord de partenariat économique
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque Mondiale
BON	Bureau de l'Ordonnateur National
CAED	Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement
CARIFORUM	Forum des pays des Caraïbes appartenant au groupe des pays ACP (African, Caribbean and Pacific States)
CIAT	Comité interministériel d'aménagement du territoire
CNSA	Coordination nationale de la sécurité alimentaire
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
DINEPA	Direction nationale de l'eau et de l'assainissement
ECHO	European Commission Humanitarian Office
EFACAP	Ecoles fondamentales d'application-Centre d'appui pédagogique
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services
GSA	Groupe Sectoriel de l'Agriculture
FED	Fond Européen de développement
GFP	Gestion des finances publiques
GTSAN	Groupe Technique de la Sécurité Alimentaire et Nutrition
HTG	Haitian Gourde
LRRD	"Linking Relief, Rehabilitation and Development"
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMRH	Office de management des ressources humaines
OSC	Organisations de la Société Civile
MENFP	Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle
MPTC	Ministère des Travaux publics

MARNDR	Ministère de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
MINUSTAH	Mission des Nations-Unies pour la stabilisation en Haïti
MSP	Ministère de la santé publique et de la population
PCRE	Programme-cadre de réforme d'état
PETROCARIBE	Accord entre le Venezuela et les pays des Caraïbes
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PNLH	Plan National des Transports
PSDH	Plan Stratégique de Développement d’Haïti
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTRA	Programme triennal de relance agricole
PSUGO	Programme de scolarisation universelle et gratuite
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SBC	"State Building Contract", programme d'appui budgétaire
TCF	Technical and Cooperation Facility / Facilité Technique et de Coopération
TNS	Taux net scolaire
TSA	Table Sectorielle de l'Agriculture
UCLBP	Unité de construction de logement et de bâtiments publics
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des nations-Unies pour la science, l'éducation et la culture
UNAG	Unité Nationale de Gestion programme "Aba Grangou" ("abas la faim")

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

11^e FED 2014 - 2020

UNION EUROPEENNE - HAÏTI

1 REPONSE GLOBALE DE L'UE

Le présent Programme Indicatif National (PIN) 2014/2020 établit des orientations conjointes de la coopération au développement de l' Union Européenne (UE) avec la République d'Haïti sous le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED). Ces orientations ont été établies conjointement avec les Etats membres de l'UE présents en Haïti, à savoir, l'Allemagne, l'Espagne, la France et le Royaume Uni. Le présent PIN se base sur le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui planifie le développement du pays à l'horizon 2030.

1.1 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PARTENARIAT UE/HAÏTI

En dépit d'une certaine stabilisation du contexte politique et sécuritaire depuis 2004, Haïti reste confronté à d'importants défis socio-économiques, aggravés par le séisme de janvier 2010 et par des événements climatiques dévastateurs en 2011 et 2012. Classé pays fragile par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹, Haïti est parmi les pays le plus pauvres au monde. Près de 77% des Haïtiens vivent avec moins de 2 USD par jour et environ 60% de la population active est touchée par le chômage ou le sous-emploi². La distribution de la richesse est très inégale³. L'analphabétisme touche 40% de la population. L'éducation est basée sur un système scolaire en majorité non-public. La vulnérabilité aux désastres naturels est élevée. L'afflux de population vers les villes, accélérée par la dégradation environnementale et agricole a entraîné une croissance urbaine anarchique et la création de gigantesques bidonvilles dénués de services urbains et affectés par une grande insécurité. La migration illégale, surtout vers la République dominicaine, est très répandue dans un contexte d'absence de politique migratoire. L'indice de perception de la corruption reflète une perception élevée du phénomène, plaçant Haïti au 165^{ème} rang sur 176 pays ou territoires observés⁴.

Trois ans après le tremblement de terre, Haïti a surmonté, avec l'aide de la coopération internationale, les urgences humanitaires post-séisme les plus aiguës. Des presque 1,5 million de personnes restées sans logement suite au tremblement de terre, plus de 1,2 million ont été relocalisées et ont quitté les camps. Le

¹ <http://www.oecd.org/dac/incaf/publicationsseriesconflictandfragility.htm>

² PNUD 2012.

³ En 2012, sur les 132 pays recensés, Haïti avait un HDI de 0.273, ce qui le place en 13^{ème} rang parmi les pays les moins développés et le plus inégalitaires.

⁴ Transparency International 2012.

gouvernement a initié un certain nombre de programmes sociaux visant à atténuer les urgences socio-économiques les plus immédiates dans des secteurs tels que l'éducation de base et la nutrition, touchant les couches de la population les plus vulnérables. Dans une vision de durabilité à moyen/long terme de ces programmes, il faut toutefois que de vraies stratégies de réforme sectorielles soient mises en place dans le but d'attaquer les causes structurelles de ces faiblesses.

Le gouvernement a également déployé des efforts considérables pour encourager les investissements endogènes et étrangers dans le but de stimuler une création massive d'emplois. Le succès de cette stratégie dépendra d'une amélioration substantielle du climat des affaires, tributaire de plusieurs facteurs tels que la sécurité, la stabilité politique, l'efficacité des services publiques et la lutte contre la corruption.

Dans le contexte socio-économique difficile d'Haïti aggravé par les effets du changement climatique et de la dégradation environnementale, l'insécurité alimentaire représente un problème particulièrement aigu, à la fois chronique et conjoncturel. Ainsi, en début 2013, on estimait à plus de six millions le nombre de personnes confrontées à des difficultés alimentaires, dont 1,5 million à une insécurité aiguë comme conséquence de la perte des récoltes suite à la sécheresse de début 2012 et aux ouragans Isaac et Sandy⁵. En octobre 2013, la situation s'est nettement améliorée: une situation météorologique particulièrement clémente a permis d'augmenter la production agricole et de ramener le nombre de personnes en insécurité alimentaire à 3 millions, soit 30% de la population, dont 600 000⁶ en insécurité alimentaire aiguë. La malnutrition reste importante parmi les enfants en bas âge (23% de malnutrition chronique) avec un impact négatif à court terme sur le développement psychophysique des enfants et leur scolarisation, et à long terme sur le développement du pays. Dans le passé récent, l'insécurité alimentaire en Haïti a été une source d'instabilité politique et sécuritaire. La sécurité alimentaire et la nutrition restent donc des objectifs majeurs de la coopération au développement de l'UE en Haïti, compte tenu aussi des engagements de l'UE dans ce domaine dans le cadre de la coordination multilatérale du G8/G20.

L'administration de l'Etat haïtien, qui a été affaiblie par d'importantes pertes matérielles et de ressources humaines causées par le séisme, souffre d'un manque de capacités administratives et financières pour faire face aux défis de reconstruction et de redressement économique, pour financer les investissements publics et pour fournir les services de base à la population. Il en résulte une forte dépendance de l'aide internationale et un effet de substitution de l'Etat par des organismes internationaux et des ONG. Le gouvernement haïtien se déclare déterminé à éliminer ces limitations à la capacité autonome de l'Etat.

Un processus de développement inclusif et durable ne peut pas être dissocié de la consolidation des institutions démocratiques et de la gouvernance, de l'affirmation de l'Etat de droit et des droits de l'homme ainsi que de l'amélioration de la sécurité dans ses différentes dimensions. A cet égard, le désengagement graduel de la Mission des Nations-Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui a commencé en 2012 et s'étalera pendant la période couverte par le Programme Indicatif National (PIN) du 11^{ème} FED, présente des enjeux importants en ce qui concerne le transfert progressif des compétences mandatées. Il s'agit d'un processus de réappropriation des responsabilités souveraines de la part de l'Etat haïtien que l'UE et ses Etats membres appuient et à laquelle ils entendent contribuer là où leur soutien peut amener une valeur ajoutée.

L'Union européenne s'est engagée à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables, y compris face aux effets négatifs du changement climatique, dans les pays exposés aux crises. L'UE est particulièrement impliquée dans ce processus en Haïti, en soutien à la politique gouvernementale. Compte tenu des multiples causes de vulnérabilité et de fragilité, les actions de renforcement de la résilience

⁵ MARNDR/CNSA, FEWS NET, Bulletin sur la sécurité alimentaire, janvier et mars 2013.

⁶ MARNDR/CNSA, FEWS NET, Enquête sur la sécurité alimentaire, ESSA, Octobre 2013.

doivent être durables, plurisectorielles, impliquer plusieurs niveaux et plusieurs partenaires, et associer les populations touchées ou menacées, les collectivités, les autorités et la société civile. Ces principes ont été clairement pris en compte pour le choix des secteurs prioritaires de cette programmation conjointe de l'UE et ils le seront encore dans la formulation des projets à l'intérieur de chacun des secteurs.

Sur la base de sa propre expérience, L'UE soutient activement l'intégration et la coopération régionale. En Octobre 2008 les pays membres du CARIFORUM et l'UE ont conclu un Accord de partenariat économique (APE), qui vise à construire un partenariat commercial pour accroître la compétitivité, la croissance, le développement économique et la participation dans le système commercial mondial des pays signataires. Haïti est signataire de l' APE, mais cet accord n'a pas encore été ratifié. L'UE reste prête à aider Haïti à ratifier la convention et à mettre en œuvre ses obligations.

Compte tenu des considérations ci-dessus, et en ligne avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), les objectifs du partenariat UE/Haïti sont les suivants:

Objectif généraux

1. Réduction durable de la pauvreté, à travers le soutien à une croissance inclusive et durable, tout en augmentant la résilience des populations.
2. Consolidation de la démocratie, protection des droits de l'homme, affirmation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, amélioration de la sécurité dans toutes ses dimensions.

Objectifs spécifiques:

1. Renforcement de la capacité de l'Etat à mettre en œuvre des politiques et offrir des services publics efficaces et de qualité;
2. Renforcement de l'inclusion sociale en facilitant l'accès à une éducation et une formation professionnelle de qualité et adaptées;
3. Amélioration de la qualité des infrastructures de base dans un environnement socio-économique équilibré;
4. Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1.2 CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA PROGRAMMATION DU 11E FED

Dans un cadre de programmation conjointe, le présent PIN reflète l'ensemble des mesures qui seront financées par l'UE sous l'enveloppe nationale du 11e FED pour Haïti ainsi que celles financées dans la même période par les Etats membres de l'Union Européenne ayant une coopération bilatérale avec Haïti. Haïti pourra aussi bénéficier d'un appui sous le programme régional Caraïbes du 11e FED.

Afin d'assurer la cohérence des actions de l'UE, le PIN s'inscrit dans le contexte plus large des politiques de l'UE, notamment le Cadre Stratégique et Plan d'action sur les Droits de l'Homme et la Démocratie, qui préconise qu'une approche "droits de l'homme" soit reflétée dans la programmation.

Le présent PIN pourra être revu selon les dispositions pertinentes de l'accord de Cotonou.

1.3 CHOIX DES SECTEURS

Les secteurs couverts par le PIN ont été identifiés avec les autorités haïtiennes et à la suite d'une large consultation (ministères sectoriels, société civile, partenaires techniques et financiers et Etats membres).

Eu égard aux principes énoncés dans "l'Agenda pour le Changement" et la déclaration de Paris, l'UE focalisera sa coopération dans quatre secteurs: l'appui à la réforme de l'Etat, l'éducation, le développement urbain et infrastructures, et la sécurité alimentaire ⁷.

Compte tenu de l'expertise acquise lors de la période du 10^{ème} FED, les Etats membres pourraient intervenir dans des secteurs complémentaires tels que la santé et l'agriculture (FR), l'eau et l'assainissement, le développement rural (ES), et l'énergie (DE). Néanmoins, ces domaines restent largement à déterminer, à cause de l'incertitude autour des budgets de coopération nationaux drastiquement réduits.

L'appropriation de l'aide par le pays bénéficiaire, dans la ligne de la déclaration de Paris, est un pilier de la coopération au développement sous le 11^{ème} FED. L'UE et ses Etats membres ont décidé d'aligner leurs actions de coopération sur les priorités de développement du gouvernement haïtien, notamment le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). Les stratégies de développement et de réforme sectorielle présentent des degrés différents de spécificité, d'opérationnalité, de priorisation, d'allocation de ressources budgétaires et de responsabilités de mise en œuvre.

Par un alignement des secteurs d'intervention du PIN avec les instruments de planification nationaux, l'UE et ses EM entendent soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour se doter de capacités de planification stratégique et encourager une amélioration de la qualité de ces instruments ainsi que leur place dans l'action gouvernementale.

L'assistance technique déployée dans le cadre de l'aide européenne devra soutenir le renforcement des capacités de l'Etat dans le but de disposer à moyen terme de politiques de réforme sectorielle suffisamment développées et consolidées, ce qui permettra, le cas échéant de recourir à l'appui budgétaire sectoriel.

Le choix des secteurs d'intervention tient compte de la nécessité de prendre le relais, par une approche LRRD ("Linking Relief, Rehabilitation and Development"), des mesures financées par l'UE et ses Etats membres dans la période 2010-2013 en réponse aux défis humanitaires causés par le séisme de janvier 2010 et par les cyclones et tempêtes tropicales qui ont suivi. Le renforcement de l'approche LLRD devrait notamment favoriser des solutions durables dans des domaines tels que la réhabilitation des infrastructures urbaines ou l'assainissement en lien avec une politique d'éradication du choléra.

Les mesures financées par l'Instrument de Stabilité en matière de préparation aux désastres naturels sont également prises en compte et valorisées dans le but de renforcer la résilience de la population et en particulier des groupes sociaux les plus démunis et vulnérables.

Les secteurs du PIN couverts par le financement du 11^{ème} FED répondent aussi à une exigence de continuité et de consolidation des actions financées par l'UE dans le cadre du 10^{ème} FED pendant la période 2008-13:

- Dans le cas de la réforme de l'Etat, les mesures du présent PIN s'inscrivent dans la suite du programme d'appui budgétaire ("*State Building Contract*") de 112 millions d'euros couvrant la

⁷ L'inclusion de ce quatrième secteur (par rapport à la limitation à un maximum de trois préconisée par l' "Agenda pour le Changement") se justifie par la situation de fragilité d'Haïti, par la gravité de la situation alimentaire/nutritionnelle et pour assurer un suivi approprié de l'action humanitaire de l'UE dans ce domaine.

période 2013-2015, dont les conditionnalités étaient liées au démarrage du programme de réforme de l'administration, des finances publiques et du secteur de l'éducation. Le secteur de l'éducation a bénéficié d'un important appui dans le cadre du 9^{ème} FED entre 2004 et 2012.

- Les mesures de développement urbain prévues sous le 11^{ème} FED s'appuieront sur les leçons tirées de l'expérience de plusieurs projets d'aménagement de quartiers informels à Port-au-Prince et dans le département de l'Ouest.
- Le choix de la sécurité alimentaire et nutritionnelle se justifie aussi par la nécessité de remplacer par une aide structurelle touchant aux racines de l'insécurité alimentaire, le recours aux lignes budgétaires thématiques et autres programmes ponctuels (par exemple le projet Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de 20 millions d'euros lancé en 2013) dont Haïti a bénéficié dans le passé.
- En ce qui concerne les infrastructures routières, un des secteurs principaux sous le 10^{ème} FED, le soutien de l'UE sous le 11^{ème} FED se limitera au complètement de la réhabilitation des axes objet de l'intervention du 10^{ème} FED.
- Quant aux mesures de coopération binationales avec la République Dominicaine, celles-ci seront développées sous le programme régional Caraïbe du 11^{ème} FED.

Entre les secteurs proposés il existe de nombreuses synergies qui devront être mises en valeur lors de l'opérationnalisation du PIN. Ainsi, une attention particulière devrait être donnée à l'articulation entre l'appui à la décentralisation et le développement urbain, ainsi qu'entre la réforme de l'Etat et les appuis sectoriels (éducation, sécurité alimentaire). De plus, l'amélioration de l'infrastructure routière pourra améliorer la disponibilité et l'accès aux aliments de la part de la population. La mise en place de mécanismes d'achat de la production locale destinée aux cantines scolaires, permettra de renforcer l'économie locale tout en assurant l'amélioration de l'état nutritionnel et le taux de scolarisation des enfants.

1.3.1 Secteur 1: Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique

L'administration de l'Etat haïtien nécessite d'importants efforts de modernisation pour être à la hauteur des défis socio-économiques auxquels le pays est confronté. La faible capacité des structures étatiques, déjà limitées avant le tremblement de terre de 2010, a été aggravée par les lourdes pertes en ressources humaines et matérielles subies lors du séisme. La fonction publique haïtienne reste caractérisée par des procédures de recrutement arbitraires et par une carence de cadres intermédiaires qualifiés, ce qui se traduit par un processus décisionnel excessivement vertical et par des inefficacités et discontinuités dans la mise en œuvre des politiques du gouvernement. Le manque presque total de décentralisation implique que la moindre démarche administrative doit être effectuée à Port-au-Prince, un obstacle souvent insurmontable à cause de l'inadéquation du système de transport qui limite la mobilité de la population. Le niveau d'organisation des ministères et autres structures publiques est très varié, les quelques exceptions positives étant les administrations ayant bénéficié récemment de l'aide internationale. C'est le cas notamment du Ministère de l'Economie et des Finances, de la Police Nationale et du Ministère du Commerce, qui a reçu un appui spécifique de l'UE sous le 10^{ème} FED.

La faiblesse actuelle de l'administration constitue une limitation importante à la capacité de l'Etat à fournir les services de base à la population, à planifier et mettre en œuvre des stratégies de développement durable et à assumer une coordination efficace de la coopération internationale. Une amélioration de la gouvernance aura aussi des effets positifs sur le climat d'investissement.

Le renforcement des capacités de l'administration publique est une condition essentielle pour le développement durable du pays. Le président de la République a inclut cet objectif parmi les cinq

priorités stratégiques de sa présidence (les cinq "E" incluant l'Etat de droit/Gouvernance). En ligne avec ces orientations, le gouvernement a annoncé en novembre 2012, le lancement d'un important programme de réforme de l'administration. Ce programme devrait permettre d'atteindre un niveau de performance acceptable à l'horizon de l'année 2017. Le programme donne lieu à des plans d'action triennaux (2012-2015 et 2015-2017) identifiant les actions précises.

Des mesures d'amélioration de la gouvernance, notamment un appui à la décentralisation, avaient été prévues sous le 10^{ème} FED. La mise en œuvre de ces mesures n'a été possible que de façon très limitée à cause du climat politique instable et du contexte post-séisme (état d'urgence en 2010 et 2011) qui étaient défavorables à l'adoption d'une politique nationale de décentralisation.

Une aide indirecte de l'UE au programme de réforme de l'administration, et en particulier à la gestion des finances publiques, a été initiée en 2011 dans le cadre d'un programme d'appui budgétaire (47 Mio EUR pour la période 2011-2013 et 112 Mio EUR pour un programme SBC 2013-2015). L'appui à la réforme de l'administration sous le 11^{ème} FED devrait permettre de consolider les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des conditionnalités des programmes d'appui budgétaire en cours.

Compte tenu de la complexité du projet de réforme et des éventuelles interventions d'autres bailleurs, le PIN 2014-2020 devrait soutenir en priorité les composantes du programme de réforme qui présentent des aspects continuité et de complémentarité et par rapport à d'autres mesures financées par l'UE et ses Etats membres. L'identification des mesures qui couvertes par le 11^{ème} FED tiendra compte, entre autres, des critères suivants, tout en préservant le principe de concentration des ressources disponibles:

- Soutenir des mesures de caractère horizontal indispensables pour introduire des changements structurels dans l'administration publique haïtienne, suivant les priorités identifiées dans le Programme-cadre de réforme d'état (PCRE), renforcer l'administration centrale et sa capacité d'élaborer des politiques publiques et de moderniser le cadre légal, moderniser la gestion des ressources humaines et l'appui à la déconcentration et la décentralisation. Capitaliser l'appui à la gouvernance déjà octroyé par l'UE sous le 10^{ème} FED, notamment par l'application des conditionnalités du programme SBC liées à la réforme des finances publiques et de l'administration.
- Malgré les progrès importants accomplis dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP), plusieurs défis importants restent à relever. Dans le cadre de ce secteur d'intervention, on poursuivra les objectifs d'amélioration de la GFP déjà initiés sous le 10^{ème} FED par le programme SBC.
- Renforcer en priorité les capacités des Ministères et des administrations impliquées dans la mise en œuvre des autres secteurs de concentration du 11^{ème} FED.
- Soutenir le gouvernement dans le respect des engagements spécifiques pris dans le cadre du Conseil des Droits de L'Homme des NU lors de la « Revue périodique universelle » de 2012.
- Assister le gouvernement haïtien dans la reprise des compétences actuellement mandatées à la MINUSTAH, y compris celles dans les domaines de la sécurité et de l'ordre public. En effet, la reconfiguration et le retrait progressif de la force mise en place par les Nations-Unies devraient s'achever, si les conditions le permettent, en 2016. A cet égard, une demande explicite d'appui de l'UE pour le renforcement de la Police Nationale a été formulée par le Président Martelly lors de sa visite à Bruxelles en novembre 2012. L'Union européenne dispose d'une expertise internationale reconnue dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et de la gestion des frontières acquise dans de nombreux théâtres d'intervention qui pourra utilement être mise à profit en Haïti.
- Permettre au gouvernement d'assurer un suivi structurel approprié de l'aide humanitaire post-séisme et post-cyclonique pourvue par l'UE et ses Etats membres.
- Augmenter les capacités de résilience et préparation contre les désastres naturels, en consolidant les mesures financées dans ce domaine par l'Instrument de Stabilité et par l'aide humanitaire.
- La réforme de la justice est la condition essentielle pour affirmer l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme. Malgré la récente création du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, le système judiciaire haïtien est loin de se baser sur une réelle indépendance vis-à-vis des pouvoirs exécutif et économique et souffre d'une distribution géographique inégale. Le personnel judiciaire est en nombre

insuffisant et doté d'un niveau de rémunération et de formation inadéquat. Il s'ensuit un arriéré judiciaire substantiel qui se traduit par le recours généralisé à la détention préventive (plus de 90% des détenus) dans des conditions inhumaines, ce qui représente une atteinte inacceptable aux droits les plus élémentaires.

- L'identification et l'enregistrement de l'ensemble de la population, y inclus des Haïtiens vivant dans des communautés rurales et/ou périphériques, à travers un système d'Etat civil pleinement fonctionnel s'inscrivent bien dans une démarche durable d'inclusion et de réduction de la pauvreté.
- Réformer l'Etat suppose également d'améliorer les mécanismes institutionnels afin de rendre plus efficace le processus législatif et d'assurer un contexte politique plus stable. Un appui au dialogue politique interinstitutionnel ainsi que entre les partis politiques pourrait contribuer à cet objectif. En outre, il serait opportun de prévoir un volet de coopération entre l'Assemblée nationale et le Parlement européen.
- Compte tenu qu'Haïti a fait l'objet de missions d'experts électoraux financées par l'UE, dans le cadre du processus de révision de la législation électorale, le PIN pourrait appuyer la mise en œuvre des recommandations des Rapports des Missions de Observation électorale et des missions d'experts électoraux.

1.3.2 Secteur 2: Education

L'accès universel et gratuit à l'éducation de base représente un énorme défi en Haïti et figure parmi les priorités du gouvernement. Une relative amélioration du taux net de scolarisation (TNS), qui, selon le l'Enquête démographique et de santé 2012, serait passé de 65% en 1996-1997 à 88 % en 2010-2011, cache la fragilité du secteur éducatif. Près de 70% des élèves présentent un retard scolaire de deux ans. Le système scolaire actuel se base surtout sur un réseau d'écoles privées ou appartenant à des organisations confessionnelles ou non-gouvernementales, fréquentées par plus des trois-quarts des enfants scolarisés. Les frais de scolarité représentent une charge considérable dans le budget de la majorité des familles, ce qui exclut les plus pauvres pour qui ces frais entrent en compétition avec les dépenses alimentaires, malgré l'impact des cantines scolaires mises en place par l'Etat et soutenues par des partenaires techniques et financiers (PTF).

Au manque d'infrastructures physiques pour accueillir les enfants dans des écoles publiques, s'ajoute le manque de contrôle et de régulation de l'Etat sur l'ensemble du secteur éducatif. La qualité de l'enseignement est médiocre: seulement 15% des enseignants ont le profil académique requis et les méthodes pédagogiques sont obsolètes. L'écart sensible entre les salaires des professeurs dans l'enseignement privé et public se traduit par une pénurie de bons enseignants dans ce dernier. La faible disponibilité de manuels scolaires et des ressources didactiques dans les écoles est chronique.

La Présidence de la République a lancé un important Programme de scolarisation universelle et gratuite (PSUGO) financé en partie par des apports externes (bailleurs de fonds) et un dispositif de prélèvement sur les transferts et les appels téléphoniques entrants. Ce programme a le mérite de s'attaquer à l'aspect socio-humanitaire de l'accès à l'éducation de base (mettre les enfants à l'école et leur fournir un repas, souvent l'unique de la journée), mais ne couvre pas les aspects plus structurels concernant la qualité de l'enseignement et l'efficacité du système scolaire dans son ensemble, pour lequel des investissements bien plus importants et la mise en place d'une stratégie de réforme sont nécessaires.

Le secteur de l'éducation professionnelle souffre aussi de graves carences. Environ 60% de la population active est touchée par le chômage ou le sous-emploi. Dans un contexte où l'emploi est peu accessible, le travail formel ne contribue que faiblement aux revenus des foyers. Les transferts d'argent des Haïtiens résidants à l'étranger représentent le principal filet social contre la pauvreté (entre 20% et 25% du produit

intérieur brut (PIB)). Le marché du travail haïtien est fortement asymétrique. La disponibilité de main d'œuvre qualifiée est trop faible par rapport aux besoins. Ce déséquilibre est un obstacle supplémentaire à la politique du gouvernement qui viserait à encourager les investissements nationaux et étrangers.

Le sous-investissement chronique dans le secteur de l'éducation depuis des décennies explique en grande partie la situation actuelle qui entrave sérieusement le redressement du pays et ses chances de devenir un pays émergent. Dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED, l'UE a appuyé le secteur de l'éducation avec les programmes PARQUE (I et II), avec des résultats positifs au niveau du système éducatif. Dans le cadre du 10^{ème} FED, et compte tenu de l'intervention des Etats membres et d'autres bailleurs, notamment la Banque interaméricaine de développement (BID), dans ce secteur, et en application du «code de conduite» sur la division du travail, l'UE n'avait pas retenu l'éducation parmi les secteurs de concentration. Ce secteur a cependant continué à bénéficier de l'aide de l'Espagne (appui budgétaire) et de la France (renforcement de la gestion des personnels d'éducation, appui à l'enseignement supérieur, accueil d'étudiants haïtiens en France).

Etant donné les difficultés rencontrées dans la construction d'infrastructures scolaires lors des financements précédents, l'UE concentrera son appui sur les aspects "soft" de la réforme du système éducatif, sans pour autant exclure des mesures limitées de réhabilitation de structures existantes (en conformité avec les standards antisismiques) et de mise à disposition de ressources didactiques dans le contexte du renforcement du système d'enseignement public. Il s'agit surtout de ramener l'offre d'éducation sous le contrôle de l'Etat, entre autres à travers un vaste programme d'accréditation, avec des incidences positives sur la qualité, sur la capacité de planification et de standardisation, ainsi que sur la décentralisation de l'inspection scolaire prévue par le Ministère. Des complémentarités seront recherchées avec l'appui de l'UE à la réforme de l'Etat en ce qui concerne l'amélioration des capacités des organismes étatiques responsables de l'éducation.

1.3.3 Secteur 3: Développement urbain et infrastructures

Le développement urbain

Le rapport de l'*Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services* de 2012 (EMMUS V) révèle que 52% de la population d'Haïti est urbaine. Dans le département de l'Ouest qui englobe Port-au-Prince, ce taux passe à 80% alors que 45% de la population d'Haïti y résiderait.

Depuis 2005, on estimait déjà que 70% de la population urbaine vivait dans des bidonvilles. Les quartiers d'habitats précaires, souvent construits dans les zones à risques, sont devenus les zones d'habitation principales en ville. Ces quartiers informels sont pratiquement dénués d'infrastructures publiques collectives et de services sociaux de base. C'est au sein de leur population que sévit l'extrême pauvreté urbaine dominée par l'insécurité alimentaire et le chômage. L'extrême précarité des conditions de vie des habitants des bidonvilles les expose fortement aux risques et désastres. Ils sont les premiers touchés par les catastrophes, dont la réparation des conséquences est beaucoup plus coûteuse que ne pourrait l'être une politique de développement urbain raisonnée et coordonnée.

Exacerbée par les catastrophes naturelles de ces dernières années, la dégradation de l'environnement urbain touche à la fois les infrastructures (routes, assainissement, réseaux publics, établissements d'éducation, de santé, etc.), les services publics, et la capacité à planifier et à maîtriser l'espace. Les segments les plus vulnérables de la population haïtienne qui résident dans les villes sont atteints de plein fouet par cette dégradation.

Une nouvelle Politique nationale du logement et de l'habitat (PNLH) a été adoptée fin 2013. L'un de ses enjeux est de favoriser l'accès des populations vulnérables à des services de base abordables et durables ainsi qu'à des conditions de logement sûres et de qualité, dans les centres urbains et les quartiers informels. A cet effet elle prévoit, en sus de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement, d'appuyer les activités d'auto-construction des ménages.

La croissance démographique dans les zones urbaines impose de renforcer à la fois la politique nationale urbaine et les institutions et acteurs du secteur. Les priorités de l'aide de l'UE dans ce domaine pour les six prochaines années résideront dans (i) la lutte contre l'urbanisation désordonnée des villes, (ii) la résilience aux risques et désastres des villes, (iii) l'amélioration des quartiers précaires, et (iv) l'aménagement des bassins versants en zone urbaine et (v) l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides.

Les infrastructures de transport

En 1991, 34 % du réseau routier étaient considérés comme étant dans un état acceptable. En 2004, ce taux était tombé à 20%, avec 5% des routes en bon état et 15% en état moyen. Grâce à l'aide internationale, en 2013, 60% du réseau primaire, 40% du réseau secondaire et 20% du réseau tertiaire sont réhabilités. A noter toutefois qu'environ la moitié du réseau tertiaire a été retirée du registre routier officiel en raison de sa condition de dégradation extrême.

Or, le transport routier représente 80% des transports, malgré le potentiel qu'offre le cabotage. L'effort de reconstruction des infrastructures routières continuera par conséquent à être un moteur important de la croissance du pays à court et moyen terme.

L'UE et les Etats membres sont engagés dans la réhabilitation de l'axe Nord-Sud, ainsi que de deux des trois corridors transfrontaliers vers la République dominicaine. Celui du Nord est achevé et celui du Centre en cours d'exécution. L'UE et les Etats membres envisagent une fin progressive de leurs interventions dans le secteur.

Dans le cadre de la stratégie de sortie, il resterait à financer la fin de l'axe Nord-Sud et/ou le réaménagement du dernier corridor transfrontalier, au Sud. Celui-ci s'accompagnerait de la mise en sécurité de surfaces agricoles, de zones bâties, et de sources d'eau douce, y compris du côté dominicain de la frontière, par la maîtrise du niveau d'un lac saumâtre qui a déjà submergé des zones importantes.

Le désengagement de l'Union européenne des investissements routiers requiert (i) un renforcement de la gouvernance du secteur et (ii) l'engagement accru dans la réhabilitation des routes nationales par l'Etat haïtien. En effet, la reconstruction doit être accompagnée d'un effort considérable du Gouvernement pour assurer la pérennité de ces infrastructures, par leur protection (en particulier, le contrôle des charges à l'essieu qu'elles supportent) et leur entretien. A travers une gouvernance améliorée, l'Etat pourra réduire les besoins financiers dans ce secteur qui resteront, toutefois, importants.

1.3.4 Secteur 4: Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La forte prévalence de l'insécurité alimentaire (38% des ménages⁸) et de la malnutrition chronique (23,4% des enfants entre 6 et 59 mois⁹) en Haïti justifie une action déterminée de la part de l'UE.

⁸ Enquête nationale sur la sécurité alimentaire, ENSA 2011. MARNDR/CNSA, 2012.

⁹ Enquête SMART 2012. MSPP/UNICEF.

Employant plus de 50% de la population active (76% en milieu rural), l'agriculture représente 23% du PIB en 2012. Ce secteur demeure lourdement exposé aux événements climatiques. Ainsi au cours de 2012 le PIB agricole a chuté de 2,2% comme conséquence de la sécheresse suivie par les ouragans Isaac et Sandy, tandis que l'ensemble de l'économie a enregistré une croissance de 2,8%¹⁰. Pour l'année 2010, la production agricole nette représentait 48% de la disponibilité alimentaire globale du pays, tandis que les importations et l'aide alimentaires, respectivement, 44% et 8%. A remarquer qu'en 1981 la production nationale couvrait environ 81% des besoins¹¹.

Le déclin du secteur agricole haïtien est le résultat du cumul de plusieurs facteurs négatifs. D'une part, dans le cadre de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Haïti applique le niveau tarifaire le plus bas dans la région Caraïbes. La diminution des tarifs d'importation des produits agricoles a confronté prématurément le secteur agricole à la concurrence des importations, surtout en provenance des Etats-Unis et de la République dominicaine, à laquelle il n'était pas préparé. D'autre part, l'insécurité foncière et le morcellement excessif des terres, conjugué aux mauvaises pratiques agricoles et à un déboisement sauvage, ont amené à la diminution tant des surfaces cultivables que de la fertilité des terres. La vulnérabilité du territoire et des populations face aux aléas climatiques s'est ainsi accrue.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle en milieu rural qui en découle, est une des principales causes de l'exode rural. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans sa composante urbaine, reste fortement corrélée à la pauvreté et à l'exclusion sociale et économique dont pâtissent les habitants des quartiers informels.

Plusieurs politiques et stratégies existantes cadrent la réponse de l'UE et des EM: (i) le Plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle de 2010; (ii) la Politique nationale de nutrition; (iii) la Politique de développement agricole (2010/2025); (iv) le Plan d'investissement agricole (2010/2016); (v) le Plan triennal de relance agricole (2013/2016) et (vi) le Plan d'action national d'adaptation au changement climatique de 2006. Tous exigent un fort degré de coordination intra et inter sectorielle aux niveaux des acteurs gouvernementaux et externes, beaucoup d'effort restent à faire dans ce sens.

L'appui de l'UE couvrira l'ensemble des dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir, la disponibilité, l'accès et la qualité des produits alimentaires ainsi que leur utilisation. Il s'inscrira dans la continuité des actions financées par l'aide humanitaire, par le programme thématique sécurité alimentaire, la facilité alimentaire et l'initiative UE-OMD, dans une approche LRDD et visant à accroître la résilience des populations et du territoire.

1.4 QUESTIONS TRANSVERSALES

Dimension du genre

Une attention particulière sera donnée à l'inclusion de la dimension du genre dans les actions au titre du présent PIN. Un effort particulier d'analyse sera fait pour mieux identifier les possibilités d'amélioration des politiques et des actions de coopération en vue de promouvoir l'égalité du genre et de lutter contre les discriminations, y compris la lutte contre la violence faite aux femmes.

Environnement

¹⁰ Publication annuelle IHSI n.18, avril 2013. Institut Haïtien des Statistiques et d'Informatique, IHSI.

¹¹ Etude des profils de mode de vie, 2005. USAID/FEWSNET/CNSA.

La fragilité environnementale d'Haïti, qui renforce en particulier les risques liés au changement climatique, s'explique en grande partie par une politique de gestion des ressources naturelles faible.

Afin de maximiser l'impact de l'aide européenne sur le développement du pays, les aspects environnementaux et le changement climatique seront donc pris en compte de façon transversale dans les différents secteurs de concentration du PIN 11^{ème} FED.

Les modalités précisées par "Guide pour l'intégration de l'environnement et le changement climatique dans la coopération au développement de la Commission européenne", seront suivies lors de l'identification et préparation des interventions 11^{ème} FED.

La mise en œuvre du Programme d'Appui à la prise en compte du Changement Climatique, actuellement en démarrage envisage d'ores et déjà la réalisation d'Evaluations Environnementales Stratégiques et d'Etudes d'Impact sur l'Environnement dans le cadre du développement des capacités institutionnelles du gouvernement haïtien dans la gestion et la réalisation de ces études. Mises en œuvre en collaboration étroite avec le Ministère de l'Environnement, les études et évaluations envisagées pourront bénéficier directement aux secteurs de concentration du 11^{ème} FED.

Sur le plan institutionnel, la modernisation de l'administration publique et plus en général la réforme de l'Etat, premier secteur de concentration, ainsi que les appuis sectoriels envisagés le cadre des autres secteurs de concentration auront, à moyen et long terme, un impact positif sur l'environnement.

Société civile

Il est envisagé un appui aux acteurs de la société civile à travers une triple approche.

D'un côté les Organisations de la Société Civile (OSC) seront impliquées directement dans la préparation, mise en œuvre et suivi des actions envisagées dans les différents secteurs de concentration du PIN 11^{ème} FED.

De l'autre côté il est envisagé la mise en œuvre d'un programme de caractère général d'appui à la société civile sur le 11^{ème} FED, qui permettra de réaliser des actions transversales telles que le renforcement de la structuration des OSC et de leurs capacités, mais également de renforcer/accompagner le dialogue entre l'Etat et les OSC.

Le programme thématique "Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales" (ANE & AL) permettra de soutenir les initiatives de la société civile dans des thématiques, telles que la culture, qui ne sont pas couvertes par les secteurs de concentration du PIN.

La complémentarité et la cohérence de ces approches seront assurées par la *road map* pour la société civile, en cours d'élaboration, qui cadrera toutes les actions en la matière pour la prochaine période de programmation.

2 REPARTITION FINANCIERE

Secteur	Montant (*) (Mio EUR)	%
Secteur 1: Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique	60-80	

Secteur 2: Education	90-100	
Secteur 3: Développement urbain et infrastructures	120-140	
Secteur 4: Sécurité alimentaire et nutritionnelle	90-100	
Actions en faveur de la société civile	10	
Actions d'appuis (BON, TCF)	10-15	
Total	420	
Enveloppe B	0	

(*) Montants indicatifs à ajuster lors de l'identification et formulation des actions. La somme des montants effectivement alloués à chaque secteur ne pourra pas dépasser l'enveloppe totale de 420 Mio EUR.

Modalités de mise en œuvre

Toutes les modalités autorisées par les textes applicables au moment de la préparation des conventions de financement pourront être envisagées en fonction de l'évolution des capacités institutionnelles et de mise en œuvre des bénéficiaires. L'opportunité de faire des appuis budgétaires sera examinée lors de l'identification et la formulation des actions.

La réponse de l'UE et du PIN peuvent être complétées par des opérations financées par la BEI sur la Facilité d'investissement de Cotonou et / ou de ses ressources propres.

3 APPUIS DE L'UE ENVISAGES PAR SECTEUR

3.1 SECTEUR 1: RÉFORME DE L'ETAT ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

3.1.1 Objectifs

L'objectif spécifique de ce secteur est le renforcement de la capacité de l'Etat à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces.

Le 11^{ème} FED contribuera à doter le pays d'une administration et d'une fonction publique modernes, intégrées et performantes au service des citoyens et de l'intérêt général, tout en effectuant une mise en œuvre efficace de l'action gouvernementale et en assurant un suivi diligent des chantiers de la reconstruction et du développement du pays. Cette même administration devra présenter un niveau adéquat de résilience aux risques et désastres dans ses dimensions physiques (bâtiments, réseaux d'informations, etc.) et organisationnelles (coordination des services, protection civile, etc.).

En ligne avec la réforme de l'Etat lancée par le Gouvernement, et dans la continuation des appuis budgétaires exécutés ou en préparation durant le 10^{ème} FED, l'appui de l'UE et des Etats membres contribuera au renforcement de l'Etat de droit et à la modernisation de l'administration publique, notamment à travers les quatre objectifs suivants:

- **Volet 1:** Appui à la réforme de la gestion des finances publiques, élément clé pour le fonctionnement efficace de l'Etat;
- **Volet 2:** Appui à la mise en œuvre du Programme Cadre de Réforme d'Etat (PCRE); renforcement institutionnel de l'administration publique, son cadre légal et de ses ressources humaines et soutien au processus de déconcentration et de décentralisation;
- **Volet 3:** Renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit, la sécurité et la gestion des frontières.

3.1.2 Résultats

Les résultats attendus sont les suivants:

Volet 1 : (i) Modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) Renforcement de la budgétisation basée sur les politiques publiques ; (iii) Renforcement de la capacité à mobiliser des ressources propres et en améliorer la transparence.

Volet 2 : (i) Modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique ; (ii) Modernisation du cadre légal de l'administration publique ; (iii) Amélioration de la qualité des politiques publiques ; (iv) Renforcement des capacités de l'administration publique au niveau déconcentré et décentralisé.

Volet 3: (i) Amélioration de l'indépendance du pouvoir judiciaire; (ii) Accélération des procédures judiciaires; (iii) Révision de la procédure de détention préventive; (iv) Révision du système électoral; (v) Renforcement du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) afin qu'il soit capable d'exercer son mandat.

3.1.3 Indicateurs proposés

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe.

3.1.4 Coordination de l'aide et dialogue sectoriel

- Avec le Gouvernement d'Haïti (GdH)

Le GdH anime régulièrement différentes tables sectorielles sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour les Finances publiques et de l'Office de management des ressources humaines (OMRH) pour la réforme de l'Etat. Le Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED)

prévoit une coordination de l'aide accrue dans ce secteur.

- Avec les PTF

Des Groupes sectoriels regroupant les principaux PTF se réunissent aussi: (i) Finances publiques sous la coordination de la BM

et (ii) Réforme de l'Etat sous la responsabilité de l'UE.

- Avec les Etats membres de l'UE

La coordination avec les Etats Membres est prévue pendant toutes les étapes du cycle de gestion du projet : de la programmation, à l'identification, formulation, financement et mise en œuvre.

3.1.5 Engagements financiers et sectoriels du GdH

Le GdH s'est engagé dans un vaste programme de réforme de l'administration tant au niveau central que décentralisé. Cette réforme de l'Etat est soutenue notamment par l'UE au travers du programme intérimaire d'Appui à la Gouvernance et l'Investissement Local (AGIL) et par un programme d'appui budgétaire (SBC) financés par le 10^{ème} FED. Le Gouvernement s'engage à poursuivre le programme cadre de réforme de l'Etat.

Le Gouvernement est également engagé dans d'importantes actions de réforme des finances publiques et poursuivra ces actions.

Le Gouvernement poursuivra la réforme de la justice. Plus particulièrement en ce qui concerne le CSPJ, après sa mise en place en 2012, le Gouvernement s'est engagé à doter cette institution de moyens afin de pouvoir exercer son mandat.

3.1.6 Risques

Le **risque d'instabilité politique** demeure potentiellement présent et pourrait ralentir l'adoption des réformes nécessaires au secteur.

Le **risque institutionnel** est important car il n'existe pas encore de données fiables sur la fonction publique, ce qui ne facilitera pas le suivi de l'impact des interventions. D'autant plus, vu le caractère transversal d'une réforme de l'état, touchant à tous les secteurs et niveaux de l'administration publique, un effort accru de coordination interinstitutionnelle sera requis. Par conséquence, le MEF et l'OMRH pourraient rencontrer des difficultés à mettre en œuvre un programme de grande ampleur et ainsi amplifier le risque de capacité d'absorption sous ce secteur.

Les mesures de mitigation de risques seront identifiées lors de la formulation des programmes.

3.2 SECTEUR 2: EDUCATION

3.2.1 Objectifs

L'objectif spécifique de ce secteur est le renforcement de l'inclusion sociale en facilitant l'accès à une éducation et une formation professionnelle de qualité et adaptée.

Les interventions de l'UE et des EM dans ce secteur appuieront la mise en œuvre du plan opérationnel 2010-2015 du Gouvernement visant la **refondation du système éducatif haïtien**.

Tenant compte des priorités du Gouvernement et la complémentarité avec les autres bailleurs, l'appui de l'UE et des EM cible les objectifs suivants du plan opérationnel, répartis en trois volets:

- **Volet 1:** Renforcer les institutions du secteur.
- **Volet 2:** Améliorer la qualité de l'éducation en privilégiant le sous-secteur fondamental.
- **Volet 3:** Développer la qualité et l'offre formation professionnelle.

3.2.2 Résultats

Volet 1: (i) Restructuration et renforcement des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Education; (ii) renforcement des capacités du Ministère dans les domaines de la planification, de la carte scolaire, du suivi, de la régulation, de l'encadrement et du contrôle des secteurs public et non-public; (iii) amélioration de l'accès équitable à l'éducation fondamentale; (iv) mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté et (v) renforcement des structures assurant les cantines scolaires.

Volet 2: (i) Amélioration de la qualité et standardisation des curricula et des programmes, y inclus, en considération de la vulnérabilité d'Haïti aux désastres naturels, les aspects pédagogiques liés à la réduction des risques; (ii) développement professionnel des personnels de l'éducation (formation continue et suivi pédagogique); (iii) amélioration de la formation initiale et continue des enseignants à partir d'actions dans l'enseignement supérieur, (iv) renforcement de l'enseignement supérieur en appui aux sous-secteurs enseignement fondamental et formation professionnelle et (v) l'éducation fondamentale est plus inclusive pour les enfants atteints de déficiences.

Volet 3: (i) Augmentation de l'offre de formation professionnelle en adéquation avec la demande (secteur privé formel ou non) y compris par la voie de partenariats publics-privés; (ii) augmentation du niveau de financement du sous-secteur de la formation technique et professionnelle; (iii) formation des cadres du sous-secteur; (iv) amélioration de la gouvernance et du pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle et (v) offre de formations équitablement répartie par genre.

3.2.3 Indicateurs proposés

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe

3.2.4 Coordination de l'aide et dialogue sectoriel

- Avec le Gouvernement

Sous l'égide du MENFP deux tables sectorielles sont actives, une sur l'éducation et une autre sur la formation professionnelle.

- Avec les PTF

Un Groupe sectoriel « Education » regroupe les principaux PTF sous la coordination de l'Organisation des nations-Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO). Ce groupe chapeaute des sous-groupes comme celui de la Formation professionnelle (coordination: BID).

- Avec les Etats membres de l'UE

L'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) travaille en étroite collaboration avec le MENFP pour atteindre des résultats dans les trois plus importantes priorités du Plan Opérationnel (PO). Cela concerne: (i) la gouvernance du système éducatif: appui aux structures

déconcentrées et, au niveau local, implication des collectivités locales dans la gestion de l'école fondamentale; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'efficacité de l'éducation fondamentale et (iii) l'augmentation de l'accès à l'éducation fondamentale avec la construction de nouvelles extensions et la réhabilitation d'écoles publiques. Cette expérience pilote au niveau déconcentré pourrait être étendue à niveau national. Dans le domaine de la formation professionnelle, l'AECID a obtenu des résultats significatifs à travers le concept d'école/atelier à Jacmel. Ses actions sont concentrées dans le Sud-Est.

De son côté, l'Agence française de développement (AFD) termine un projet centré sur l'amélioration des ressources humaines du MENFP avec des résultats tout aussi positifs (projet d'amélioration de la gestion du personnel dans l'Education – AGPE): (i) recensement du personnel; (ii) base de donnée répertoriant les agents du MENFP; (iii) renforcement des Directions départementales, etc. De plus, courant 2014, l'AFD prévoit de lancer un programme d'appui à la Formation professionnelle d'environ 6 Mio EUR. L'Ambassade de France conduit un programme de formation continue des maîtres du cycle fondamental (télé-enseignement en Haïti – TEH) déployé sur onze EFACAP, avec le concours de l'Académie des Sciences.

La coordination avec les EM est prévue pendant toutes les étapes du cycle de gestion du projet : de la programmation, à l'identification, formulation, financement et mise en œuvre.

3.2.5 Engagements financiers et sectoriels du Gouvernement

Le **Plan opérationnel pour l'éducation** prévoit de mobiliser environ 1 Mrd USD sur la période 2010-2015. Le Gouvernement a pour ambition de réserver 25% du budget des dépenses courantes de l'Etat aux dépenses courantes en Education. Le MENFP prévoit d'élaborer un Cadre de dépenses à moyen terme afin de faciliter les appuis budgétaires dans ce secteur.

3.2.6 Risques

Le **risque d'instabilité politique** demeure présent et pourrait ralentir l'adoption des réformes nécessaires au secteur et leur mise en œuvre.

Les **risque institutionnel** et de capacité d'absorption sont aussi importants car le MENFP pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre un programme de grande ampleur.

Le **risque climatique** pourrait interférer indirectement sur le secteur. En ce qui concerne le **risque sismique** il faudra en tenir compte dans la construction des infrastructures.

Les mesures de mitigation de risques seront identifiées lors de la formulation des programmes.

3.3 SECTEUR 3: DÉVELOPPEMENT URBAIN ET INFRASTRUCTURES

3.3.1 Objectifs

Globalement l'intervention dans ce secteur contribuera au développement économique et social harmonieux du pays et de ses territoires, tout en renforçant la résilience de la population face aux événements extrêmes. Les actions spécifiques financées par l'UE se focaliseront sur l'amélioration de la qualité des infrastructures de base. Pour faciliter ce résultat, des actions limitées appuieront la politique sectorielle du gouvernement, notamment de la Politique nationale du logement et de l'habitat (PNLH), et

dans la mesure du possible participeront au rééquilibrage territorial basé sur les pôles de développement. **Deux composantes** sont proposées, suivant des objectifs regroupés en quatre volets:

➤ **Composante 1: Développement urbain**

Volet 1: Renforcement institutionnel de la gouvernance et de la maîtrise d’ouvrage publique du secteur, aux niveaux national et local.

Volet 2: Amélioration de l’environnement urbain à travers l’élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines ordonnées et harmonieuses.

➤ **Composante 2: Infrastructures**

Volet 3: Achèvement de la réhabilitation des axes stratégiques déjà financés par l'UE et les EM en accord avec le Plan National des Transports.

Volet 4: Renforcement la gouvernance du secteur routier dans son ensemble.

Les volets 1 et 4 seront limités à une dotation budgétaire de 5 Mio EUR chacun.

3.3.2 Résultats

➤ **Composante 1: Développement urbain**

Volet 1: (i) la maîtrise d’ouvrage publique (au niveau central, déconcentré et décentralisé) est renforcée pour la planification spatiale urbaine, la gestion foncière et la réduction des risques et désastres assurant ainsi la transition de l'aide d'urgence vers la réhabilitation et le développement (ii) les politiques sur la lutte contre la croissance désordonnée des villes et l’aménagement des bassins versants urbains, l’amélioration des quartiers précaires, la résilience climatique des villes, qui amélioreront la cohérence et l’efficacité des actions urbaines, définies et mises en œuvre. Ce volet ne dépassera pas une dotation financière de 5 millions d’euros.

Volet 2: Les conditions de vie des populations urbaines dans les zones d'intervention sont améliorées à travers:(i) l’aménagement de l’espace public¹²; (ii) l’arrivée ou l’amélioration des services sociaux de base abordables et durables¹³; (iii) la régularisation foncière; (iv) le relogement volontaire des populations situées en zones à risques (fonds de ravines, etc.); (v) des actions visant la durabilité et l’amélioration de l’habitat insalubre et (vi) l’animation et la structuration sociale et en GRD (Gestion des risques et désastres).

➤ **Composante 2: Infrastructures**

Volet 3: Dans le cadre de la stratégie de sortie, l'axe Nord-Sud et/ou le dernier corridor transfrontalier Sud, y inclus la maîtrise du niveau des eaux du Lac Azuéi, sont finalisées.

Volet 4: L’efficacité institutionnelle, technique et financière du secteur est améliorée par une meilleure gouvernance. Ce volet ne dépassera pas une dotation financière de 5 millions d’euros.

¹² Drainage urbain, voiries, places publiques, espaces de loisirs, transports, eau et assainissement, gestion des déchets, etc.

¹³ Santé primaire, éducation primaire, crèches communautaires, centres de services, services financiers, etc.

3.3.3 Indicateurs proposés

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe.

3.3.4 Coordination de l'aide et dialogue sectoriel

- Avec le Gouvernement

La Table sectorielle Transport est coordonnée par le Ministère des travaux publics, transports et communications (MTPTC). La fréquence de réunion de cette table doit être améliorée.

La Table sectorielle Logement et Habitat a été créée à la fin de 2012 et est coordonnée par l'Unité de construction de logement et de bâtiments publics (UCLBP). La Table se réunit régulièrement avec la participation de plusieurs administrations, PTF et représentants de la société civile.

- Avec les PTF

Un Groupe de PTF se réunit régulièrement dans le secteur des Transports, sous la coordination de l'UE. Un autre groupe se mobilise autour de la thématique Aménagement Urbain/Logement sous la coordination de la BM.

- Avec les Etats membres de l'UE

Une attention particulière sera portée au secteur développement urbain, y compris dans le domaine de la gestion des déchets. En effet, un programme de l'AFD (cofinancé par l'UE) d'environ 30 Mio EUR est en exécution depuis 2011 en complément d'un autre programme financé par le FED d'un montant identique. De plus, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'AECID est le principal bailleur avec un budget total de 170 Mio USD. L'AECID pourrait canaliser des crédits dans le secteur de l'hydraulique urbaine où interviendront l'AFD et l'UE. Le dialogue avec ECHO sera renforcé pour l'identification des personnes vulnérables et/ou logeant dans des zones dangereuses, de même qu'avec d'autres départements concernés de l'UE. La France finance un programme dans le domaine foncier (établissement d'un registre foncier) conduit par le CIAT.

Durant le 11^{ème} FED, l'AECID va mettre l'accent sur la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'eau à travers les actions suivantes: (i) le renforcement institutionnel de la Direction nationale de l'eau et de l'assainissement (DINEPA) et (ii) la réhabilitation et l'extension des services d'eau potable et assainissement dans des villes secondaires ciblées et en milieu rural au niveau de départements Nord Est et Centre.

La coordination avec les EM est prévue pendant toutes les étapes du cycle de gestion du projet : de la programmation, à l'identification, formulation, financement et mise en œuvre.

3.3.5 Engagements financiers et sectoriels du Gouvernement

Dans le secteur Transport, le Gouvernement s'est engagé à finaliser la réhabilitation du réseau routier national avec l'appui financier de la BID, de l'UE et de la BM. Le Fonds d'Entretien Routier finance un Programme d'entretien couvrant les dix départements. Ses ressources proviennent essentiellement de ressources propres, du Trésor Public et d'un appui de l'UE sur le 10^{ème} FED.

Dans le secteur de l'aménagement urbain et du logement, le Gouvernement s'engage à poursuivre plusieurs programmes d'appui au retour des populations déplacées après le tremblement de terre.

3.3.6 Risques

Le **risque politique** est relativement présent du fait de l'absence de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales. Les interventions urbaines sont, en principe, dévolues aux pouvoirs locaux. A ce jour, les municipalités n'ont toujours pas de maires élus.

Le **risque institutionnel** est important en l'absence de données fiables et de méthodologies d'interventions standardisées dans le domaine urbain. L'UCLBP et les communes pourraient rencontrer des difficultés à administrer un programme de grande ampleur ce qui engendre un risque important de capacité d'absorption.

Le **risque cyclonique** est très important et pourrait ralentir les travaux, voire anéantir certaines réalisations. En ce qui concerne le **risque sismique** il faudra en tenir compte dans la construction des infrastructures.

Enfin, les contraintes liées aux **expropriations** ou au **foncier** pourraient être une source supplémentaire de difficultés.

Les mesures de mitigation de risques seront identifiées lors de la formulation des programmes.

3.4 SECTEUR 4: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

3.4.1 Objectifs

L'action de l'UE visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle contribuera à **réduire la proportion de la population qui souffre de la faim** et de la malnutrition (OMD 1c).

Plus spécifiquement, les actions de l'UE seront regroupées en trois volets:

- **Volet 1:** Amélioration de la gouvernance et gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et local.
- **Volet 2:** Promotion d'une agriculture durable et résiliente au changement climatique comme pourvoyeuse d'aliments et de revenus pour la population rurale.
- **Volet 3:** Renforcement des dispositifs d'appuis à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables ruraux et urbains.

3.4.2 Résultats

Parmi les principaux résultats attendus, on peut citer:

Volet 1: Le processus de réforme des institutions responsables de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcé: (i) le plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle est actualisé, adopté et mis en œuvre; (ii) les départements ministériels concernés ont amélioré leurs capacités de coordination, conception, ciblage, gestion et suivi des politiques et stratégies sectorielle et sous-sectorielles liées à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (iii) l'information sur la sécurité alimentaire est améliorée et accessible.

Volet 2: L'agriculture, y compris l'agriculture familiale, est durablement¹⁴ renforcée, notamment : (i) les systèmes durables de productions vivriers¹⁵, (ii) la gestion des bassins versants, (iii) les infrastructures pour la production agricole durable, (iv) l'accès aux intrants et au crédit¹⁶, (v) les organisations paysannes¹⁷ et (vi) les filières agricoles¹⁸, y inclus celle des semences, et de l'élevage.

Volet 3: La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables ruraux et urbains est renforcée en améliorant leur accès à des produits alimentaires de qualité notamment à travers (i) le renforcement des filets de sécurité, (ii) l'appui aux cantines scolaires par la promotion des achats de produits locaux, (iii) la sensibilisation/éducation nutritionnelle, (iv) la promotion d'activités génératrices de revenus.

Pour les trois volets: L'action de l'UE et des EM inclura la dimension du genre et sera basée sur une approche LLRD (*Linking Relief Rehabilitation and Development*). Transversale, l'action européenne intégrera à la fois les aspects environnementaux et ceux de prévention des risques et désastres, dont ceux liés au changement climatique. Une attention particulière sera portée à la coordination avec ECHO pour faciliter la synergie, et le cas échéant, prendre le relais de l'aide humanitaire bénéficiant aux groupes particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

3.4.3 Indicateurs proposés

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe.

3.4.4 Coordination de l'aide et dialogue sectoriel

- Avec le Gouvernement

La CAED prévoit que la table sectorielle sécurité alimentaire soit coordonnée par l'Unité Nationale de Gestion "Aba Grangou" (UNAG). Cependant, cette table n'étant pas active, la coordination¹⁹ avec le pays bénéficiaire et les autres bailleurs de fonds se fait sur plusieurs niveaux à travers de différentes instances, dans l'attente de l'approbation de la loi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui devrait réorganiser le secteur:

- La Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) coordonne le Groupe Technique de la Sécurité Alimentaire et Nutrition (GTSAN) dont tous les principaux bailleurs, agences des NU et organisations non-gouvernementales internationales font partie. Il représente le principal cadre opérationnel de partage d'information et de coordination en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

¹⁴ L'agriculture durable a notamment pour objectifs: la production d'aliments sûrs et sains; la préservation des ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air; la garantie de la viabilité économique des exploitations c'est-à-dire générant des revenus suffisants pour maintenir l'activité ; la fourniture de services éco-systémiques tels que la préservation des paysages, des sols, de la biodiversité (habitats, gènes, espèces) ou le stockage de carbone; la garantie du bien-être animal; l'amélioration de la qualité de vie dans les régions agricoles et rurales.

¹⁵ Il s'agit de systèmes intégrant agriculture et élevage familial, avec des interactions avec la pêche artisanale et des activités non-agricoles.

¹⁶ Des synergies peuvent être envisagées avec les actions de la BEI dans le domaine du micro-crédit.

¹⁷ Modernisation des systèmes de gestion et d'organisation des exploitations agricoles.

¹⁸ De la production à la commercialisation.

¹⁹ Compte tenu de la Déclaration de Paris/Agenda d'Accra et du Code de conduite UE.

- La Table Sectorielle de l'Agriculture (TSA) se tient régulièrement sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR). Etroitement liée à la problématique de la Sécurité Alimentaire, elle suit toutes les questions liées au secteur agricole et de l'élevage.
- Au niveau de la nutrition, il existe un groupe technique qui réunit tous les mois les principales parties prenantes du secteur (Ministère de la santé publique et de la population (MSPP), Nations Unies, ONG internationales et nationales). En revanche, la table sectorielle ne se réunit plus depuis deux ans. Elle devrait bientôt être réactivée grâce à l'initiative de la Direction de la Nutrition du MSPP. C'est dans ce cadre que les bailleurs devraient aussi s'organiser pour soutenir activement le mouvement *Scaling Up Nutrition* (SUN) auquel Haïti a récemment adhéré.
- Avec les PTF

Le Groupe Sectoriel de l'Agriculture (GSA) réunit les principaux bailleurs sous la coordination de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour des réunions sur des thématiques ponctuelles.

- Avec les Etats membres de l'UE

La coordination avec les EM est prévue pendant toutes les étapes du cycle de gestion du projet : de la programmation, à l'identification, formulation, financement et mise en œuvre.

3.4.5 Engagements financiers et sectoriels du Gouvernement

Le programme triennal de relance agricole (PTRA) couvrant la période 2013-2016 et avec un budget estimé de presque 62 Mrd HTG (1,4 Mrd USD), vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique d'Haïti. Il prévoit quatre objectifs spécifiques qui s'articulent autour de 4 axes d'intervention, chacun doté d'un budget prévisionnel spécifique :

- renforcement institutionnel, incluant l'appui à la gouvernance du secteur ou la modernisation du MARNDR (3,745 Mrd HTG, soit 86 Mio USD) ;
- développement des filières de sécurité alimentaire (6 milliards HTG, soit 138 Mio USD) ;
- fourniture des services agricoles publics aux entrepreneurs du secteur (3 Mrd HTG, soit 71 Mio USD).
- développement des infrastructures rurales et aménagement des bassins versants (48,856 Mrd HTG, soit 1,23 Mrd USD).

Plusieurs sources devraient assurer le financement du plan : Trésor national, bailleurs, privés. Après l'annonce de l'accord avec le Venezuela « Pétrole contre Nourriture » les prêts de PETROCARIBE pourraient être également destinés à financer le PTRA. Selon le bilan agricole 2012-2013, le Ministère a pu compter sur une dotation du trésor public de presque 2 Mrd HTG (45Mio USD) qui a été exécutée à hauteur de 68%. La mise en œuvre du PTRA qui prévoit un budget de 17 Mrd HTG seulement pour la première année, représente donc un vrai défi pour le MARNDR.

En matière de nutrition, malgré l'existence d'une politique et d'une stratégie sectorielle, il n'existe pas un budget prévisionnel spécifique. En ce qui concerne les filets de sécurité, voire protection sociale, il n'existe pas une stratégie nationale en la matière mais plusieurs programmes sous la tutelle du Ministère de l'action sociale et du travail, financés sur base annuelle, en partie par le trésor public et en partie par les bailleurs, voire à travers les fonds PETROCARIBE.

3.4.6 Risques

Le **risque politique** n'est que faiblement caractérisé bien qu'il pourrait représenter un obstacle aux réformes nécessaires pour améliorer la gouvernance du secteur.

Le **risque institutionnel** est important du fait des faiblesses institutionnelles qui se traduisent dans la difficulté à prendre les mesures nécessaires au niveau politique et opérationnel²⁰ à partir des données (parfois incomplètes) existantes. Par conséquent, ce secteur engendre aussi un certain risque de capacité d'absorption. La sécurité alimentaire concerne un nombre important d'acteurs dans des domaines différents qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble (éducation, agriculture, santé, assistance sociale, etc.). Cela exige un effort accru de coordination interinstitutionnelle.

Le **risque climatique** est très élevé et peut compromettre des actions en cours d'exécution notamment en matière de production agricole et de l'élevage et filière relatives, du fait de la perte de récoltes et d'infrastructures. En ce qui concerne le **risque sismique** il faudra en tenir compte dans la construction des infrastructures, notamment de transformation, transport, stockage et distribution des aliments. La vulnérabilité reste très forte face aux désastres potentiels.

Les mesures de mitigation de risques seront identifiées lors de la formulation des programmes.

4 MESURES EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Il est envisagé un nouvel appui aux acteurs de la société civile, en prolongement des activités du 10^{ème} FED et hormis les appuis intégrés dans les secteurs de concentration. L'enveloppe indicative réservée à cet appui est de 10 Mio EUR.

5 ALLOCATION DE L'ENVELOPPE B

Des fonds additionnels provenant de l'enveloppe B du 11^e FED pourront être inclus dans le PIN pour des éventuels besoins imprévus (notamment dans les situations de fragilité). Cette allocation est de 0 € jusqu'à l'apparition d'un besoin spécifique. En cas de nécessité, une décision de financement pour répondre à un besoin imprévu ou d'urgence peut toujours être prise indépendamment de l'état de l'allocation indicative sous l'enveloppe B mentionnée dans le PIN.

6 MESURES D'APPUIS AUX CYCLES DES PROJETS

6.1 MESURES D'APPUIS À L'IDENTIFICATION, FORMULATION ET EXÉCUTION

La "Facilité Technique et de Coopération" (TCF) sera dotée d'une enveloppe entre 5 à 8 Mio EUR pour les besoins liés directement aux activités du cycle des projets.

6.2 LES APPUIS À L'ORDONNATEUR NATIONAL

Le Bureau de l'Ordonnateur National (BON) disposera d'un budget approximatif entre 5 à 7 Mio EUR afin de pouvoir assurer efficacement ses fonctions de maître d'ouvrage du FED. Par ailleurs, une stratégie

²⁰ Faiblesse des ressources humaines, financières et institutionnelles.

d'intégration graduelle du Bureau de l'Ordonnateur national dans l'administration publique sera mise en place.

ANNEXES

Annexe 1: INDICATEURS PRINCIPAUX

1.1 Annexe 1-Indicateurs macroéconomiques

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
	Confirmé	Confirmé	Confirmé	Confirmé	Proj.
Croissance PIB en termes réels	2.9%	-5.6%	5.6%	2.8%	4%
Inflation (fin de période)	-4.7%	4.7%	10.5%	6.5%	6%
Gouvernement central (% PIB)					
Total recettes Courantes	11.20	11.90	13.15	12.9	12.0
Total dépenses	11.5	14.7	14.1	14.2	16
Dépenses courantes	10.5	10.3	11.5	10.5	11.2
Dépenses de capital	0.96	4.32	2.65	3.73	4.85
Déficit fiscal primaire	-1.0	-3.2	1.0	-1.0	-1.9
Déficit total (dons inclus)	-0.28	-2.76	0.68	-1.37	-2.0
Financement	0.39	2.23	-0.55	-0.92	0.7
Financement externe net	0.31	2.24	1.73	0.46	1.1
Financement interne net	0.08	-0.01	-2.28	-1.38	-0.4
Système bancaire					
Banque République Haïti	0.90	-0.01	-1.78	-0.06	
Banques commerciales	-0.83	0.11	-0.11	0.0	
Balance des Paiements					
Balance comptes courants (dons inclus)	-3.45%	-2.53%	-4.59%	-4%	1.91%
Exportations (% année précédente)	14.19	12.25	13.77	13.26	13.76
Importations (% année précédente)	42.81	62.40	56.22	48.14	46.6
Comptes opérations financières (Mio USD)	140.6	169.9	277.36	627.35	535.07
Balance des paiements (Mio USD)	-109.0	1028.6	165.32	385.42	729.88
Réserves de change brutes (mois d'importation)	4.0	5.3	5.78	7.0	6.93
Autres					
PIB nominal (Mrd HTG)	266 559	264 039	297 687	329 032	366 134
Dette publique totale, en fin de période (% PIB)	0.7	0.4	0.4	0.3	
Population (Million)	9.8	9.9	10.1	10.3	10.5

2

(Source: MEF/DEE)

1.2 Indicateurs risques naturels

Période	1980/2010
Nb. événements	74
Sècheresse	5
Tremblement de terre	1
Epidémie	2
Inondation	39
Tempête	27
Nb. pers. tuées	233 919
Moyenne pers. tuées /an	7 546
Nb. pers. affectées	9 952 766
Moyenne pers. affectées /an	321 057
Domages économiques (Mio USD)	8 823 906
Domages économiques par an	284 642

(Source : PreventionWEB.net)

2

2

	(%)	Niveau	Position
WorldRiskIndex	11.45	TrèsÉlevé	32Sur173
Exposition	15.95	Élevé	28Sur173
Vulnérabilité	71.77	TrèsÉlevé	10Sur173
Probabilité	64.03	TrèsÉlevé	9Sur173
Manque d'organisation	89.46	TrèsÉlevé	9Sur173
Manque d'adaptabilité	61.83	TrèsÉlevé	35Sur173

(Source: Institut for Environment and Human Security, World Risk Report 2011)

2

1.3. Indicateurs OMD

Objectifs	Indicateurs	1990	1995	2000	2005	2008/9	2012	2015	Progrès	Fossé à combler
OMD 1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Ratio emploi / population %	56	54	55	55	56		78	Rapide	Nul
	% enfants présentant une insuffisance pondérale	26.8	27.5	17.3	22.2	-	11.4	13.4		
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans le primaire	22.1	-	54.3	49.6	-	82.7	100	Rapide	Important
	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	54.8	-	64.4	82.4	85		100	Rapide	Important
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Rapport F/G dans l'enseignement primaire	0.95	0.95	-	1.0	-	1.0	1.0		Comblé
	Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	-	4	4	4	4		50	Lent	Important
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Proportion d'enfants de 12-23 ans vaccinés contre la rougeole	31	49	55	58	58				
	Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	105	98	78	62	57	59	36.7	Lent	Important
	Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	152	98	109	84	76	88	60	Lent	Important
OMD 5: Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	457	474	520	630	-		114	Recul	Très important
	Couverture des soins prénatals (%)	71	68	79	85	85		90		Peu important
	Prévalence contraception (% femmes âgées 15-49 ans)	10	18	28	32	32		34.5		Peu important
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés	-	2	19	44	49				
	Taux de prévalence du VIH dans la population	-	5	5.5	2.2	2.2		1.5	Rapide	Important
OMD 7: Assurer un environnement durable	% de la population urbaine ayant accès à une source d'eau améliorée	52.	54	56	58	58		94	Lent	Important
	% de la population utilisant des	29	29.7	24	19	24				

	infrastructures d'assainissement améliorées									
OMD 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Aide per capita (USD courant)	24	92	24	54	73				
	Abonnés à un service de téléphone mobile pour 100 habitants	-	-	1	5	33				

(Source EMMUS II, III, IV et V, RNPd, FMI et FAO)

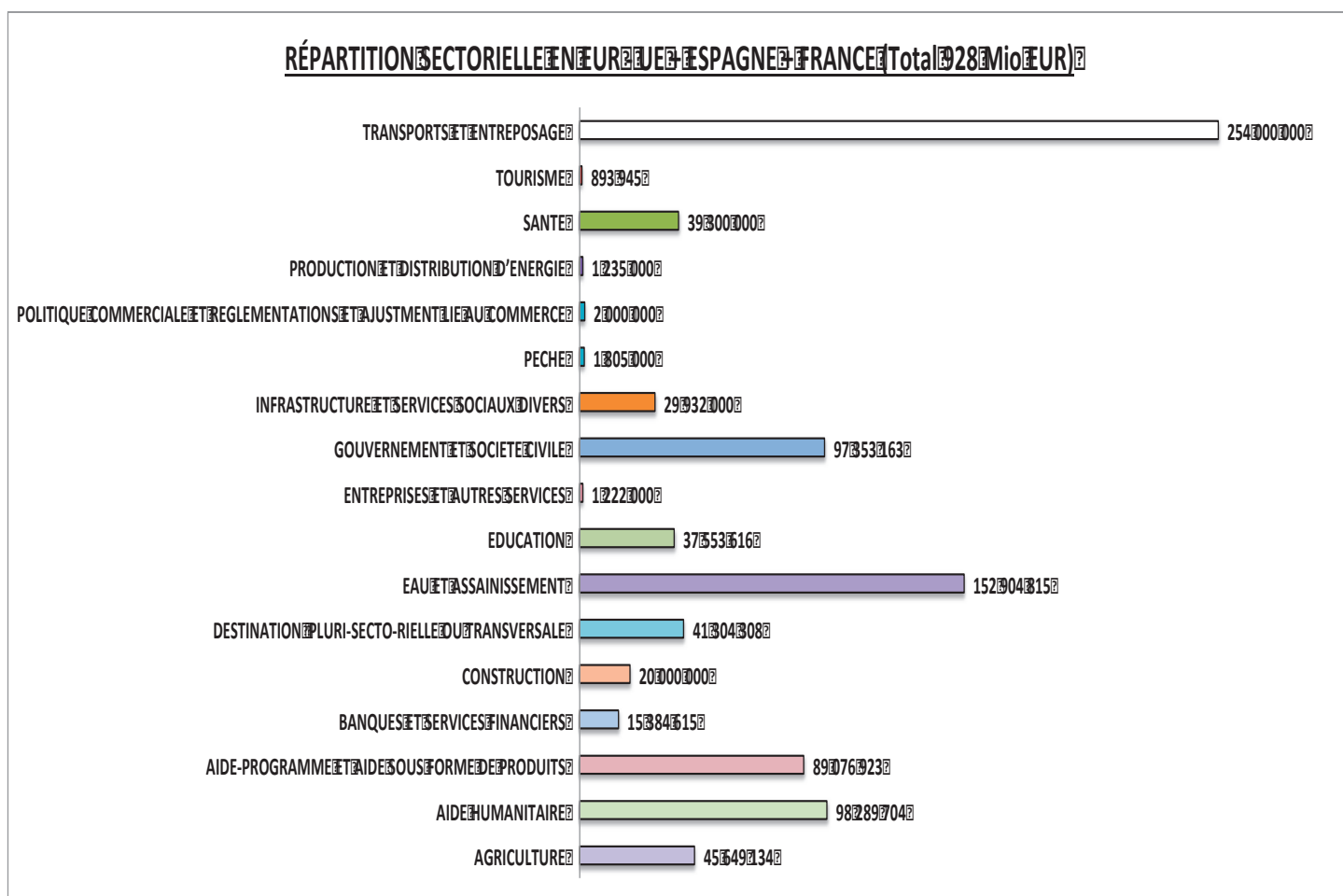
2.1 Annexe 2-Matrices des bailleurs de fonds

- Etat de portefeuille des principaux bailleurs par secteur (fin 2012)

Secteur / EUR	Canada	BID	BM	UE	Espagne	France	Allemagne	TOTAL
Transport/ Infrastructure	27 357 500	384 954 000	147 797 600	235 500 000		38 500 000		834 109 100
Développement secteur privé	21 521 750	177 017 000	1 777 900	12 800 000	5 384 615	2 000 000		220 501 265
Santé	159 288 850	35 171 500	6 879 700	14 000 000		25 300 000	9 750 000	250 390 050
Energie	53 475 000	60 294 000	78 073 000	1 235 000			10 500 000	203 577 000
Education	43 984 350	143 778 000	71 116 000	14 653 000	14 822 616	5 800 000		294 153 966
Développement social / logement			132 724 100	67 178 641	4 591 000	24 000 000	10 908 000	239 401 741
Gouvernance / Etat de droit / PFM / Société civile	149 740 075	10 049 000		89 523 255	57 343 336	42 563 495	1 000 000	350 219 161
Sécurité alimentaire / Agriculture / Pêche	61 145 175	175 471 000	42 515 000	31 460 134	4 694 000	11 300 000	30 870 000	357 455 309
Eau et assainissement	213 125	135 275 000		5 749 964	120 521 518		890 000	262 649 607
Tourisme				893 945				893 945
Aide humanitaire				55 998 547	40 291 267	2 000 000	13 000 000	111 289 814
TOTAL (euro)	400 462 514	867 313 344	480 883 300	528 992 486	247 648 352	151 463 495	76 918 000	2 753 681 491

(Source : BID, BM, Ambassades du Canada, de France et d'Allemagne, AECID, UE, AFD)

- Portefeuille en cours d'exécution de l'UE, Espagne et France (fin 2012)



3.1 Annexe 3-Cadre d'intervention sectoriel

Secteur 1: Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique		
Objectif spécifique 1: Appui à la réforme de la gestion des finances publiques, élément clé pour le fonctionnement efficace de l'Etat		
(i) Modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) Renforcement de la budgétisation basée sur les politiques publiques ; (iii) Renforcement de la capacité à mobiliser des ressources propres et en améliorer la transparence.	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) nombre de réformes du Plan de réforme des finances publiques mises en œuvre suivant le calendrier prévu ; (ii) taux d'exécution du programme d'investissement ; (iii) introduction d'une perspective multi-annuelle dans la planification fiscale, la politique des dépenses et la budgétisation ; (iv) Pourcentage des ressources propres dans le budget national.	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles, dernière évaluation PEFA disponible
Objectif spécifique 2: Appui à la mise en œuvre du Programme Cadre de Reforme d'Etat (PCRE); renforcement institutionnel de l'administration publique, son cadre légal et de ses ressources humaines et soutien au processus de déconcentration et de décentralisation		
(i) Modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique ; (ii) Modernisation du cadre légal de l'administration publique ; (iii) Amélioration de la qualité des politiques publiques ; (iv) Les capacités de l'administration publique au niveau déconcentré et décentralisé sont renforcées.	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) Pourcentage de fonctionnaires de l'ensemble de l'administration publique recruté par concours; (ii) Nombre de ministères ayant une nouvelle loi organique approuvée ; (iii) Pourcentage des lois harmonisées et vérifiées par la Primature, selon les procédures en vigueur, et déposées au parlement ; (iv) Stratégie nationale de décentralisation, approuvée avant 2016, et nombre d'actions de la stratégie, achevées jusqu'en 2020.	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles
Objectif spécifique 3: Renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit, la sécurité et la gestion des frontières.		
(i) l'indépendance du pouvoir judiciaire est améliorée; (ii) les procédures judiciaires sont accélérées; (iii) la procédure de détention	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action (i) délai de traitement des procédures judiciaire est	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles

préventive est revue; (iv) le système électoral est revu; (v) Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) est renforcé et capable d'exercer son mandat.	raccourci ; (ii) adoption d'un nouveau cadre légal de la détention préventive respectant les droits des personnes jusqu'en 2017; (iii) adoption du nouveau système électoral moins onéreux approuvé avant 2020; (iv) Nombre d'inspections réalisées par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) annuellement.	
---	--	--

Secteur 2: Education		
Objectif spécifique 1: Renforcer les institutions du secteur		
Résultat	Indicateur	Vérification
(i) Restructuration et renforcement des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Education; (ii) renforcement des capacités du Ministère dans les domaines de la planification, de la carte scolaire, du suivi, de la régulation, de l'encadrement et du contrôle des secteurs public et non-public; (iii) amélioration de l'accès équitable à l'éducation fondamentale; (iv) mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté et (v) renforcement des structures assurant les cantines scolaires.	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) nombre des établissements non-publics accrédités; (ii) nombre d'écoles visitées mensuellement par les inspecteurs; (iii) nombre d'Ecoles fondamentales d'application-Centre d'appui pédagogique (EFACAP) et qui hébergent au moins une formation des maîtres par mois ; (iv) Taux Net Scolaire (TNS); (v) des statistiques éducatives fiables sur tout le système sont disponibles annuellement et accessibles avant 2021.	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles
Objectif spécifique 2: Améliorer la qualité de l'éducation en privilégiant le sous-secteur fondamental		

(i) Amélioration de la qualité et standardisation des curricula et des programmes; (ii) développement professionnel des personnels de l'éducation (formation continue et suivi pédagogique); (iii) amélioration de la formation initiale et continue des enseignants à partir d'actions dans l'enseignement supérieur, (iv) renforcement de l'enseignement supérieur en appui aux sous-secteurs enseignement fondamental et formation professionnelle et (v) l'éducation fondamentale est plus inclusive pour les enfants atteints de déficiences	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action (i) nombre d'institutions de formation des maîtres mises en place et opérationnelles; (ii) nombre d'écoles qui appartiennent à un réseau de formation en adéquation avec le nouveau curriculum et programme; (iii) nombre de certificats de qualification délivrés aux enseignants du fondamental et agents du Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle (MENFP); (iv) nombre de personnel de l'éducation qui bénéficient d'une formation continue et d'un suivi pédagogique; (v) proportion d'enseignants recrutés annuellement ayant une formation requise vi) pourcentage d'enfants porteurs de déficiences poursuivant l'enseignement fondamental dans l'école primaire (Y/N?)	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles
--	---	---

Objectif spécifique 3: Développer la qualité et l'offre formation professionnelle		
(i) augmentation de l'offre de formation professionnelle en adéquation avec la demande (secteur privé formel ou non) y compris par la voie de partenariats publics-privés; (ii) augmentation du niveau de financement du sous-secteur de la formation technique et professionnelle; (iii) formation des cadres du sous-secteur; (iv) amélioration de la gouvernance et du pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle et (v) offre de formations	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action (i) Un nouveau cadre d'organisation du secteur de la formation professionnelle est élaboré et validé par le Gouvernement avant 2017; (ii) nombre de diplômes ou certificats émis par les instituts de formation professionnelle reconnus par le MENFP (annuellement); (iii) nombres d'entreprises participant à la définition et à l'organisation des programmes de formation professionnelles; (iv) Nombre de bénéficiaires d'une formation professionnelle - désagrège' par sexe (par an).	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles

équitablement répartie par genre.		
-----------------------------------	--	--

Secteur 3: Développement urbain et infrastructures		
Objectif spécifique 1: Renforcement institutionnel de la gouvernance et de la maîtrise d’ouvrage publique du secteur, aux niveaux national et local (développement urbain durable)		
(i) la maîtrise d’ouvrage publique (au niveau central, déconcentré et décentralisé) est renforcée pour la planification spatiale urbaine, la gestion foncière et la réduction des risques et désastres assurant ainsi la transition de l'aide d'urgence vers la réhabilitation et le développement (ii) les politiques sur la lutte contre la croissance désordonnée des villes et l’aménagement des bassins versants urbains, l’amélioration des quartiers précaires, la résilience climatique des villes, qui amélioreront la cohérence et l’efficacité des actions urbaines, définies et mises en œuvre.	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) nombre de méthodologies d’interventions (ex.: processus d'approbation des schémas directeurs) standardisées adoptées par les maîtres d'ouvrages publics par an; (ii) le rôle des acteurs du secteur est clarifié (oui/non); (iii) nombre d'outils de gestion urbaine (exemples plans d'aménagement urbains, plans d'assainissement,) existants et mis en œuvre (iv) nombre de documents de politique validés par le Comité interministériel d’aménagement du territoire (CIAT) et les autres instances compétentes par an; (v) nombre de plans de contingences communautaires adoptés	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles
Objectif spécifique 2: Amélioration de l’environnement urbain à travers l’élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines ordonnées et harmonieuses		
Les conditions de vie des populations urbaines dans les zones d'intervention sont améliorées à travers :	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) Pourcentage de la population ayant accès aux	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal

(i) l'aménagement de l'espace public; (ii) l'arrivée ou l'amélioration des services sociaux de base abordables et durables; (iii) la régularisation foncière; (iv) le relogement volontaire des populations situées en zones à risques (fonds de ravines, etc.); (v) des actions visant la durabilité et l'amélioration de l'habitat insalubre et (vi) l'animation et la structuration sociale et en GRD (Gestion des risques et désastres).	services de bases de santé primaire, éducation fondamentale et eau. (ii) nombre ou pourcentage de constructions avec une structure durable; (iii) nombre ou pourcentage de constructions avec des conditions sanitaires satisfaisantes; (iv) nombre de plans d'aménagement communautaires approuvés par la commune respective	officiel, politiques sectorielles
Objectif spécifique 3: Achèvement de la réhabilitation des axes stratégiques déjà financés par l'UE et les EM en accord avec le Plan National des Transports		
Dans le cadre de la stratégie de sortie, l'axe Nord-Sud et/ou le dernier corridor transfrontalier Sud, y inclus la maîtrise du niveau des eaux du Lac Azuéi, sont finalisées.	L'axe Nord-Sud et/ou le dernier corridor transfrontalier sont finalisés avant 2025.	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles
Objectif spécifique 4: Renforcement la gouvernance du secteur routier dans son ensemble		
L'efficacité institutionnelle, technique et financière du secteur est améliorée par une meilleure gouvernance	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) <u>Efficacité institutionnelle</u> : (a) Les textes définissant les responsabilités des principaux acteurs sont rendus cohérents (oui/non) ; (b) Degré d'adéquation avec leurs missions des moyens en personnel et logistiques du Ministère des Travaux publics (MPTC) et du Fonds d'entretien routier, (analyse des fiches de poste et des compétences ; évaluation de la charge de travail); (ii) <u>Efficacité technique</u> : (a) Plan National des Transports (PNT) actualisé, rendu public, mis en œuvre et en adéquation avec le PSDH avant 2018 (b) pourcentage de couverture des besoins en entretien courant et périodique des ouvrages (iii) <u>Efficacité financière</u> : (a) dotation budgétaire basée sur des prévisions financières fiables et correspondant aux priorités définies dans le PNT	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles

	avant 2018 ; (b) transparence et divulgation à temps du budget annuel et des dépenses (besoins) de l'année avant 2021.	
--	---	--

Secteur 4: Sécurité alimentaire et nutritionnelle		
Objectif spécifique 1: Amélioration de la gouvernance et gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et local		
Le processus de réforme des institutions responsables de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcé: (i) le plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle est actualisé, adopté et mis en œuvre; (ii) les départements ministériels concernés ont amélioré leurs capacités de coordination, conception, ciblage, gestion et suivi des politiques et stratégies sectorielle et sous-sectorielles liées à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (iii) l'information sur la sécurité alimentaire est améliorée et accessible	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) Tables sectorielles concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle (agriculture, sécurité alimentaire, nutrition, eau et assainissement) sont organisées de manière régulière et produisent des comptes rendus au sein du Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement (ii) coordination interministérielle entre les Ministères concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle en place avant 2018 (iii) politiques/stratégie/plan d'action sectoriels et sous sectoriels liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle adoptés et mis en œuvre par le Gouvernement avant 2021; (iv) ressources allouées au plan d'actions sectoriels et sous-sectoriels liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle avant 2021 (v) système de statistique agricole et d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle permanent en place avant 2021.	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles
Objectif spécifique 2: Promotion d'une agriculture durable et résiliente au changement climatique comme pourvoyeuse d'aliments et de revenus pour la population rurale		
L'agriculture, y compris l'agriculture familiale, est durablement renforcée, notamment : (i) les systèmes durables de productions vivriers, (ii) la gestion des bassins	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) productivité et production de l'agriculture et de l'élevage. Les filières prioritaires seront définies pendant la formulation des programmes (ii) taux de couverture des besoins alimentaires	Revue à mi-parcours, statistiques officielles, journal officiel, politiques sectorielles

versants, (iii) les infrastructures pour la production agricole durable, (iv) l'accès aux intrants et au crédit, (vi) les organisations paysannes et (vii) les filières agricoles, y inclus celle des semences, et de l'élevage	nationaux par la production nationale ; (iii) Valeur ajoutée créée par les filières agricole et d'élevage; (iv) taux de reboisement/couverture arborée du territoire; (v) pourcentage de bassins versants gérés de façon appropriée	
Objectif spécifique 3: Renforcement des dispositifs d'appuis à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables ruraux et urbains		
La sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables ruraux et urbains est renforcée en améliorant leur accès à des produits alimentaires de qualité notamment à travers (i) le renforcement des filets de sécurité, (ii) l'appui aux cantines scolaires par la promotion des achats de produits locaux, (iii) la sensibilisation/éducation nutritionnelle, (iv) la promotion d'activités génératrices de revenus	Les <i>baselines</i> seront incluses au plus tard dans les documents de la fiche d'action. (i) Prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique et aigüe; (ii) accès permanent (consommation) en quantité suffisante à des aliments de qualité des ménages vulnérables ciblés; (iii) pourcentage d'école primaires publiques et privées disposant d'une cantine scolaire active.	

4.1 Annexe 4-Allocation financière indicative par secteur (en Mio EUR)

Secteur	Allocation indicative *	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 - Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique	60-80							
2 - Education	90-100							
3 - Développement urbain et infrastructures	120-140							
4 - Sécurité alimentaire et nutritionnelle	90-100							
Appuis société civile	10							
Appuis à l'ON	5-7							
Appuis au cycle des projets	5-8							
Enveloppe B	0							
TOTAL	420							

* Montants indicatifs à ajuster lors de l'identification et formulation des actions. La somme des montants effectivement alloués à chaque secteur ne pourra pas dépasser l'enveloppe totale de 420 Mio EUR.